

Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 15
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

644-25 Décision en matière fiscale locale 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.04 %
Taxe d'Habitation (TH)	16.43%

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 18 Pours, 0 Contre, 0 Abstention):

- **Fixe** les taux applicables en 2025 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.04%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.04%
Taxe d'Habitation (TH)	16.43 %

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 15
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

645-25 Budget Communal 2025 - Budget primitif

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le projet de budget communal pour l'année 2025 .

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , après en avoir examiné chaque article , tant en dépenses qu'en recettes , procède à un vote , il en résulte :

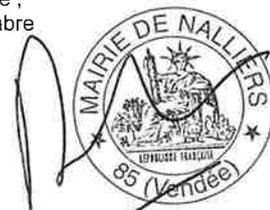
Le budget 2025 est adopté par 16 voix favorables et 2 abstentions. Il s'établit comme suit :

Fonctionnement		
	dépenses	recettes
proposé en 2025	2 322 188,05 €	2 091 943.41€
excédent 2024 reporté		230 244,64€
Total	2 322 188,05 €	2 322 188,05 €
Investissement		
	dépenses	recettes
proposé en 2025	805 648.00 €	1 289 533.85€
excédent 2024 reporté		83 324,15€
reports de 2024	1 158 745,00 €	591 535.00 €
Total	1 964 393.00 €	1 964 393.00 €

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 15
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

646-25 Budget Assainissement 2025

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de budget annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2025, article par article.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , après en avoir examiné chaque article , tant en dépenses qu'en recettes , procède à un vote , il en résulte :

L'annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2025 est adopté par 18 voix favorables et s'établit comme suit :

Section	Propositions
Dépenses d'investissement cumulées	140 062,85
Recettes d'investissement cumulées	140 062,85
Dépenses de fonctionnement cumulées	137 908,83
Recettes de fonctionnement cumulées	137 908,83

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 15
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

647-25 Budget Lotissement de la Croix de Pierre 2025

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de budget annexe du lotissement de la croix de Pierre pour l'exercice 2025, article par article.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , après en avoir examiné chaque article , tant en dépenses qu'en recettes , procède à un vote , il en résulte :

L'annexe du lotissement de la croix de Pierre pour l'exercice 2025 est adoptée par 18 voix favorables et s'établit comme suit :

Section	Propositions
Dépenses d'investissement cumulées	338 200,00
Recettes d'investissement cumulées	338 200,00
Dépenses de fonctionnement cumulées	338 205,00
Recettes de fonctionnement cumulées	338 205,00

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 18
de Conseillers présents : 15
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois de avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

648-25 Création d'un SAS au restaurant scolaire– Marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 18/03/2024 le projet de création d'un SAS au restaurant scolaire.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée. Il résulte de l'analyse des offres :

Intitulés des lots	Entreprises	Offres HT	Offre TTC
Lot N°01 DEMOLITIONS - GROS-OEUVRE	BALINEAU BATIMENT	25 480,13	30 576,16
Lot N°02 CHARPENTE BOIS - MENUISERIES - BARDAGE	CHARIER SAS	23 500,00	28 200,00
Lot N°03 PLAQUES DE PLATRE - ISOLATION – FAUX PLAFONDS PLAFONDS	SARL TIRAND-VÉQUAUD	7 479,17	8 975,00
Lot N°04 CHAPE - CARRELAGE	GATTEAU BATIMENT	4 560,57	5 472,68
Lot N°05 PEINTURE	SARL POUPARD MENARD	2 180,90	2 617,08
Lot N°06 ELECTRICITE	COMELEC	4 324,00	5 188,80
TOTAL		67 524,77	81 029,73

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour:18, contre:0, abstentions:0:

- décide de confier les travaux aux entreprises selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de **67 524,77 € HT**.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres .
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	15
de Votants	: 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

649-25 **Projet de Réalisation d'une voie de circulation douce entre sur la RD949 entre Nalliers et Mouzeuil St Martin**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 02 octobre 2023 relative à la réalisation sur un des accotements de la RD 949 d'une voie de circulation douce entre les 2 agglomérations de Nalliers et de Mouzeuil St Martin.

Il rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée. Il résulte de l'analyse des offres :

Entreprise	Offre déposée TTC	Montant assujetti à Nalliers
EIFFAGE	366 816,00 €	128 765.00 €
COLAS	443 987,16 €	162 216.05 €
<i>Estimation</i>	389 040,30 €	144 431.75 €

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour:17, contre:1, abstentions:0:

- décide de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE selon le tableau d'attribution ci-dessus pour un montant global de **128 765.00€**
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le :

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 15
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

650-25 Voirie – Chemins communaux

Mr Lelong adjoint au Maire en charge des finances présente un devis de l'entreprise Guyonnet N°DE250168v1 en date du 7 avril pour:

- la réfection du chemin de l'ilot les Vases (1 750ml) pour un profilage du chemin avec dôme en 0/20 GNTa sur 4 m de large, d'un compactage et la réalisation d'un Bi-Couche avec finition 4/6 sur 3.50 m de large pour un montant de 20 300€ HT

- la réfection du chemin de L'ilot les Tours (580ml) avec un profilage du chemin avec dôme en 0/20 GNTa sur 3.20 m de large et d'un compactage pour un montant de 6 681.60€ HT.

- l'entretien des chemins en bouchant les trous (pas de dôme) avec apport de 0/20 ou 0/60 selon les besoins adaptable au ML pour un minimum de 500ml, chemin peu dégradé avec quelques nies de poule uniquement en 0/20 sur 3.50 m de largeur d'un montant de 12 455.90€

Après discussion,

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour:18, contre:0, abstentions:0:

- Approuve le devis pour un montant de 26 981.60 € HT.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 15
de Volants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

651-25 Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Energie, en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SYDEV

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-7, L5211-7, L5211-8, L5212-7 et L. 5711-1,

Vu les statuts du SYDEV,

Vu la délibération n° 229-30 du 2 juin 2020 du conseil municipal, procédant à l'élection des délégués au Comité Territorial de l'Energie (CTE) de Sud Vendée Littoral, par laquelle a été élu Monsieur Romain THOMAS – délégué(e) titulaire,

Vu la démission de Monsieur Romain THOMAS de son mandat de 3^e adjoint effective en date du 3 août 2023.

Considérant que les communes sont représentées au sein des CTE par un délégué titulaire et par un délégué suppléant,

Considérant que le choix du Conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun et à condition qu'il ne soit pas déjà délégué au titre de sa Communauté de communes,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil municipal qui les a désignés,

Considérant qu'il convient d'élire un nouveau délégué titulaire au CTE de Sud Vendée Littoral,

Délégué titulaire : AUVOLAT Christian
Sont candidats : AUVOLAT Christian
Nombre de bulletins : 18
Bulletins nuls : 3
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 9

Délégués suppléants : Bruno FABRE
Sont candidats : Bruno FABRE
Nombre de bulletins : 18
Bulletins nuls : 3
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 9

Après avoir procédé à l'élection des délégués, conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L2122-7, le conseil municipal élit :

Délégués titulaires : AUVOLAT Christian (15 voix) **Délégués suppléants :** Bruno FABRE (15 voix)
Cf. procès-verbal joint

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Mairie de Nalliers
85 (Vendée)

Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	15
de Votants	18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

652-25

Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant que la Commune de Nalliers a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et ou de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général , pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 18 voix favorables :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),

- décide de l'adhésion la Commune de Nalliers au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- s'engage à verser les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et à imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- s'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- s'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	15
de Votants	18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY

Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

653-25 Personnel communal - régime indemnitaire RIFSEEP

Reprenant les termes de la délibération du 24/02/2016 relative à l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le chapitre 3. de la dite délibération comme suit :

« 2 . **CONDITIONS DE VERSEMENT :**

Bénéficiaires : fonctionnaires stagiaires, titulaires et les agents contractuels de droit public .

Les agents de droit privé en sont exclus.

Temps de travail : le montant de l'indemnité et du complément sera proratisé pour les temps non complet, les temps partiel, dans les mêmes conditions que le traitement.

En cas de congés :

Durant les congés de maladie ordinaire (CMO), grave maladie (CGM), longue maladie (CLM) et longue durée (CLD), accident de service ou maladie professionnelle, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement.

Durant les congés de maternité, de paternité et d'adoption le régime indemnitaire est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.

Durant le temps partiel thérapeutique, le régime indemnitaire sera proratisé en fonction du temps de travail. »...

Les autres dispositions de la délibération du 24/02/2016 restent inchangées.

Après discussion,

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour:18, contre:0, abstentions:0:

- Approuve ces changements au niveau du régime indemnitaire

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 15
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le 14 du mois d'avril ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 07/04/2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Florent CANTETEAU, Yohan LAURENCEAU, Martine JOLLY, Christian VEQUAUD, Laetitia VAIRON, Aude CHATAIGNER, Alexandra VEQUAUD, Jérémy BARÉ.

Membres absents :

Corinne EMERIT donne pouvoir à Martine JOLLY
Romain THOMAS donne pouvoir à Hugues LELONG
Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN
Jérémy BARÉ est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

654-25 Péri scolaire / Chevrette

Mme Jolly Martine, Adjointe au Maire des affaires scolaire présente la situation financière de l'accueil Péri scolaire de Chevrette.

Mme Jolly propose d'assurer ce service d'accueil péri scolaire en interne, par le biais d'un agent communal pour la surveillance, de la mise en place d'une régie et d'une procédure de réservation informatique.

A cet effet, Mme Jolly propose les tarifs suivants pour ce service communal :

Garderie	MATIN Enfant déposé entre...	...7h30 et 8h00	2,00 €
		...8h00 et 8h30	1,50 €
		...8h30 et 9h00	1,00 €
	SOIR (goûter inclus) Enfant récupéré entre...	...16h30 et 17h30	1,50 €
		...17h30 et 18h00	2,00 €
		...18h00 et 18h45	2,50 €

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour:18, contre:0, abstentions:0;

- Approuve le fait de gérer ce service en interne par un agent communal
- D'informer l'office Socio éducatif de l'arrêt de la gestion de ce service
- Valide ces tarifs
- Mandate Mr Le Maire de toute signature afférente à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre

